

# **ETAT DES ENGAGEMENTS**

## **2015**

**« *Fonds mutualisés dédiés au plan de formation des entreprises de moins de 10 salariés (TPE 2015)* »**

**OPCA**

**Salariés**

# SOMMAIRE

<i>INTRODUCTION</i> .....	3
<i>DONNEES QUANTITATIVES</i> .....	4
1.1 Caractéristiques des formations .....	4
1.2 Caractéristiques des participants .....	5
<i>DONNEES FINANCIERES</i> .....	6
<i>CONCLUSION</i> .....	8

# INTRODUCTION

Le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP) et l'Etat signent une Convention-cadre permettant de développer les actions de formation concourant à la qualification et à la requalification des salariés et des demandeurs d'emploi.

En 2015, 11 dispositifs cofinancés par le FPSPP ont donné lieu à des engagements de formation. Ces derniers ont été constatés et partagés avec les OPCA/OPACIF/FONGECIF dans le cadre de la levée de condition suspensive à l'aide FPSPP<sup>1</sup>, sur la base d'enquête envoyées début février 2016. Au total, 213 opérations conventionnées entre le FPSPP et les OPCA/OPACIF/FONGECIF ont été concernées ; elles ont permis l'engagement d'environ 470M€ au bénéfice de plus de 400 000 participants.

**Cet état des engagements sur le dispositif « Fonds mutualisés dédiés au plan de formation des entreprises de moins de 10 salariés (TPE 2015) » a pour objectif de donner une visibilité aux partenaires sociaux sur les caractéristiques principales des participants et des formations, en termes quantitatifs et financiers. Un bilan d'activités portant sur l'analyse de ces données, leur évolution dans le temps, et l'effet levier du FPSPP selon les OPCA, sera également présenté.**

Pour rappel, dans le cadre de la Convention-cadre conclue entre le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels et l'État 2015-2017 du 26 février 2015 et conformément aux dispositions de l'article 42 de l'accord, il a été décidé de mettre en place une mutualisation interprofessionnelle dotée d'une enveloppe financière de 166M€, permettant d'avoir un effet levier puissant sur l'accès des salariés des TPE à la formation.

L'objectif est de lever les freins à la formation des salariés des TPE et de faciliter leur accès à la formation.

Dans ce cadre, le FPSPP consacre chaque année une enveloppe financière déterminée par le COPANEF, et correspondant à 20% de ses ressources. Selon les modalités précisées par la Convention-cadre, « la répartition de l'enveloppe financière entre chaque OPCA est déterminée en fonction du poids de l'effectif des entreprises de moins de 10 salariés cotisantes à l'OPCA par rapport à l'effectif de la totalité des entreprises de moins de 10 cotisantes ».

En 2015, le dispositif TPE 2015 concerne 20 OPCA à destination de 246 688 participants pour un montant réellement supporté par les OPCA de 186 074 558 M€ correspondant à un soutien financier du FPSPP de 151 314 799 M€, dont 143 222 716 M€ relatifs aux dépenses liées aux participants.

---

<sup>1</sup> Cet exercice est réalisé chaque année depuis 2012 (réforme du plan comptable) ayant pour objectif de mettre en miroir la comptabilité des OPCA et celle du FPSPP au regard des engagements à financer la formation en N-1. Il permet également au FPSPP d'optimiser les fonds non engagés sur les appels à projets. Les partenaires sociaux décident de leur reprise afin de les attribuer à d'autres sujets, par exemple pour suivre les demandes de fonds complémentaires des OPCA.

# ***DONNEES QUANTITATIVES***

## **1.1 Caractéristiques des formations**

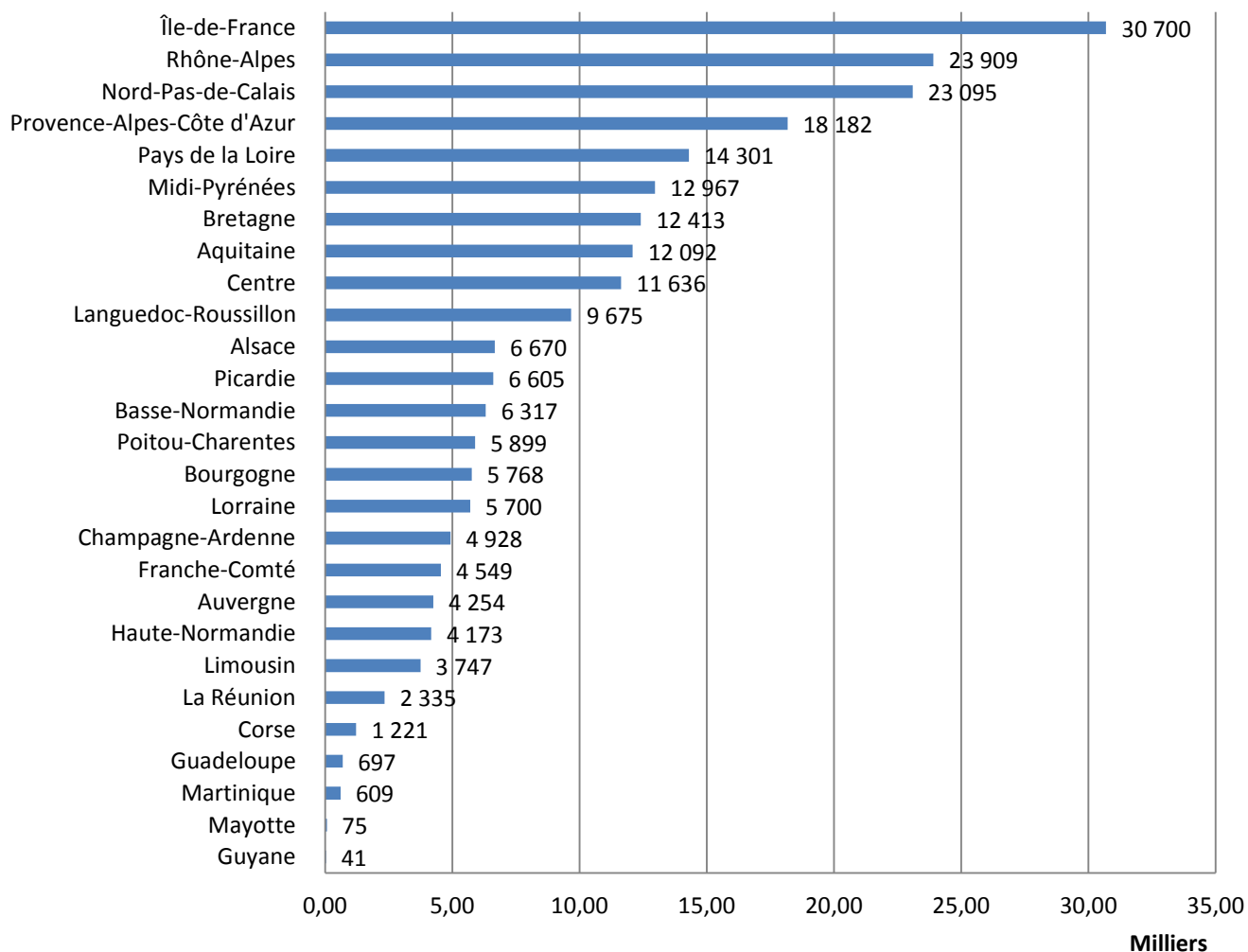
Le nombre d'actions de formation engagées en 2015 est de 246 688.

Les principales caractéristiques des actions de formation sur le dispositif « TPE 2015 » sont les suivantes :

- durée moyenne de 25 h
- coût réel moyen de 751 € (coûts pédagogiques, rémunérations, frais inhérents au départ à la formation)
- coût horaire moyen de 25 €
- part des formations certifiantes (CQP, RNCP...): 6% ;
- part des formations délivrant des Attestations et autres : 61%
- part des formations visant le Perfectionnement professionnel : 4%.

Ces actions de formation sont engagées comme suit dans les régions :

## Nombre de formations engagées par région



### 1.2 Caractéristiques des participants

Le profil-type des participants du dispositif « TPE 2015 » s'établit comme suit :

- part femmes/hommes : 52%
- part de participants de niveaux 5 et infra : 39%
- part des jeunes<sup>2</sup> 25% et des seniors<sup>3</sup> 31%
- part des ouvriers 22%

<sup>2</sup> Moins de 30 ans

<sup>3</sup> Plus de 45 ans

# DONNEES FINANCIERES

Le FPSPP intervient pour tout ou partie, sur les coûts réellement supportés par l'OPCA.

Pour le dispositif « TPE 2015 », la prise en charge FPSPP s'articule comme suit :

-dépenses liées aux participants :

- Coûts pédagogiques des participants aux actions de formation, à hauteur du coût réel, déduction faite des autres cofinancements ;
- Rémunération des salariés en formation (hors allocation de formation), à hauteur du SMIC horaire brut chargé par heure de formation (13 € pour 2015);
- Frais inhérents au départ à la formation, sur la base d'un coût forfaitaire déterminé ci-après :
  - Transport, hébergement, repas et frais de garde d'enfant :
    - 8% du coût pédagogique horaire multiplié par le nombre d'heures de formation (dans la limite de 1 500€ par formation).
  - Indemnité de fin de contrat du salarié recruté par contrat à durée déterminée pour remplacer le salarié parti en formation (indemnité de précarité) :
    - 10% du SMIC horaire brut chargé par heure de formation.

-forfait de 5.65% au titre des dépenses de mise en œuvre, basé sur les dépenses liées aux participants contrôlées.

Ainsi, pour ce dispositif :

	Montant réellement supporté par l'OPCA	Soutien financier du FPSPP
Dépenses totales	196 587 770 €	151 314 799,89 M€ <sup>4</sup>
Dont dépenses liées aux participants	186 074 558 M€	151 314 799,89 M€

Il est à noter que les dépenses liées aux participants, soutenues par le FPSPP, sont composées de :

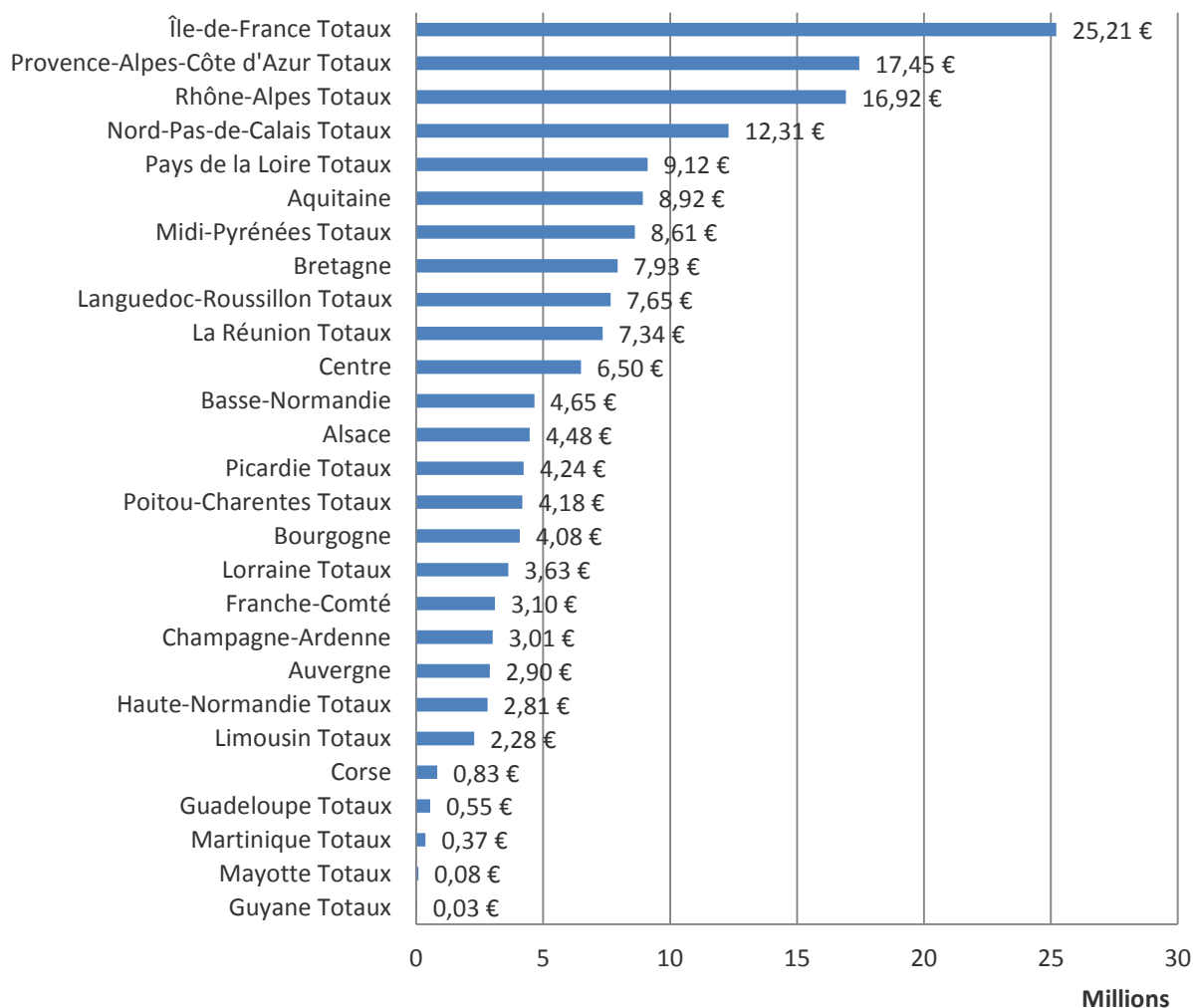
- 78% des coûts pédagogiques,
- 15% des rémunérations,
- 1% des frais inhérents au départ à la formation (4 OPCA seulement, à savoir Constructys, FAF.TT, FAFIH, UNIFORMATION).

Au global, l'aide du FPSPP équivaut donc à un cofinancement de 77% des dépenses réellement supportées par les OPCA.

Enfin, les engagements pris en 2015 par région sont les suivants. Pour plus de visibilité du poids de chaque région au sein de dispositif, les données financières figurant dans le graphique ci-dessous se basent sur les coûts réellement supportés par les OPCA au titre des dépenses liées aux participants (186 M€), et non uniquement sur la part FPSPP.

<sup>4</sup> 13 OPCA avec des montants en sur-engagement plafonnés aux montants programmés

## Montant engagé par région (en millions d'euros)



# CONCLUSION

Les données quantitatives et financières liées au dispositif « TPE 2015 » permettent d'en dresser les tendances en termes de profil-type d'action de formation et de participants.

Il est constaté que 6% des formations en 2015 sont certifiantes et 61% permettent la délivrance d'attestations et des autres preuves d'acquis permettant au bénéficiaire de s'orienter plus facilement au cours de son parcours professionnel. Il convient de noter également les types d'action de formation visant le perfectionnement professionnel qui représente 4% des actions de formation.

Quant au profil des participants, la part des femmes représente 52% des formations, le niveau V et infra 55%, les jeunes de moins de 30 ans 25% et les seniors 31%. Enfin, les ouvriers représentent 22% des bénéficiaires de formation.

Au global, le FPSPP a soutenu en 2015, l'engagement des formations au bénéfice de 246 688 participants, correspondant à un montant de 151 M€. Le coût total réellement supporté par la plupart des OPCA étant supérieur au programmé à savoir 197 M€ engagés contre les 166 M€ programmés, l'aide du FPSPP correspond à un cofinancement de 77%.

Les retours des OPCA<sup>5</sup> permettent de constater une forte mobilisation de la dotation dans la quasi-totalité des secteurs d'activités, favorisant le développement de la formation dans les petites entreprises les plus éloignées de la formation.

Selon les OPCA, les engagements financiers et le nombre des bénéficiaires ont augmenté de manière significative grâce à l'aide du FPSPP avec la prise en charge de l'intégralité des dépenses ainsi que la simplification des critères d'éligibilité et des procédures administratives. Les OPCA précisent également qu'une meilleure prise en charge a été assurée grâce à l'optimisation des coûts pédagogiques. Cependant, certains OPCA notent que la mise en place des frais annexes demeure complexe. Une autre difficulté notée est le risque de « stop and go » lié à l'effet de rupture entre les deux années de programmation 2015-2016.

Par ailleurs, les formations étant étalées dans le temps et les effectifs ETP faibles dans les TPE, le départ en formation demeure difficile. De nombreux OPCA proposent entre autre le développement de la FOAD permettant au salarié de s'informer tout en maintenant son activité. Certains OPCA soulignent également la nécessité de la poursuite des actions de communication et d'information auprès employeurs et des salariés afin d'encourager la formation.

## Ouverture du dispositif en 2016

Compte tenu de l'engagement du FPSPP en 2016, les OPCA souhaitent poursuivre la dynamique impulsée en 2015, avec une visibilité sur plusieurs années afin d'avoir des résultats pérennes.

---

<sup>5</sup> Bilans qualitatifs des OPCA de fin mars 2016